CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E177096** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE 23/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2018

Raison sociale : BESOIN DE TOIT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 14/06/2024

Capital : 5 000

LIEU-DIT LA VAURELLE
81170 CORDES-SUR-CIEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM ALBI 843701079RM660

Siret : 843 701 079 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0090179

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 414934570002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 414934570002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 06 88 47 70 42 **Fax :**

Portable : 06 88 47 70 42

Responsabilité légale :
BERTRAND LIONEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : compta@besoin2toit.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 853 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		02/12/2025
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection	9	27/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E177096** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE **23/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2018
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 14/06/2024
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **843 701 079** **00017**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 0090179
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 414934570002
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 414934570002
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **BESOIN DE TOIT**

LIEU-DIT LA VAURELLE
81170 CORDES-SUR-CIEL

Téléphone : 06 88 47 70 42 **Fax :**
Portable : 06 88 47 70 42

Site Internet :
E-mail : compta@besoin2toit.fr

Responsabilité légale :
BERTRAND LIONEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	02/12/2025
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	27/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	02/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	27/03/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.